

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 du mois de juin à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 9 juin 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE, Maire, Marc CAUMONT, Joëlle GARCES, Stéphane AUZERAL, Kate MARIE CROCKER adjoints.

Éric DELCASSO, Sylvie BIRABEN, Béatrice BRABANT, Christian GENIEZ.

ABSENTS EXCUSES

Agnès LATAPIE procuration à Kate MARIE CROCKER

Céline FRECHOU procuration à Béatrice BRABANT

Jean-Baptiste GRANGE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ procuration à Éric DELCASSO

Raphael BENOIT

Anne-Laure JEAN BAPTISTE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Éric DELCASSO est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 mai 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 mai 2026** est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

CONVENTION DE CESSION AVEC RTE

(51-2026)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de cession que présente le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, dans le cadre de la création du poste électrique d'Aure.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cession et de transfert de responsabilité d'une partie du réseau d'eaux usées situé sous la route de Cadéac que RTE cède à la commune.

Après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve et autorise M le Maire à signer cette convention de cession avec RTE.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau